



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

AVIS

Veillez prendre note que le Club de soccer Mont-Royal Outremont tiendra son "Assemblée Générale Annuelle" le jeudi 28 novembre 2019 à 20h00, au Centre Communautaire Intergénérationnel d'Outremont.

Selon les règlements généraux du Club, les postes au conseil d'administration soumis en élections sont les suivants :

VICE-PRÉSIDENT
SECRÉTAIRE
REPRÉSENTANT DU COMITÉ RÉCRÉATIF D'OUTREMONT
REPRÉSENTANT DU COMITÉ RÉCRÉATIF DE MONT-ROYAL
REPRÉSENTANT DU COMITÉ COMPÉTITION
REPRÉSENTANT (1) DES CITOYENS (résident de Mont-Royal)

Administration

3.1. Quorum

3.1.1. Les membres présents en personne constituent le quorum à toute assemblée générale ou spéciale des membres.

3.2. Avis de convocation

L'avis de convocation à l'AGA doit inclure les noms de tous les membres mis en candidature pour un poste d'administrateur. Tout membre qui veut se présenter pour un poste d'administrateur lors de l'AGA doit en aviser par écrit le secrétaire, ou à défaut de celui-ci, le président, au moins 15 jours francs avant la date prévue à l'article 3.7.1. pour l'envoi de l'avis de convocation. Cet avis peut être expédié par la poste ou par courriel, et les 15 jours seront calculés en fonction de la date de sa réception.

4.1.1. Durée du mandat

Les membres du CA sont élus pour un mandat d'une durée maximum de deux ans.

- L'un des vice-présidents et le secrétaire sont élus les années impaires.
- L'autre vice-président et le trésorier sont élus les années paires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles à l'AGA suivante.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Postes au Conseil d'administration Mises en nomination

VICE-PRÉSIDENT	Marc Lefrancois - sortant
SECRÉTAIRE	Vacant
REP. DU COMITÉ RÉCRÉATIF DE MONT-ROYAL	Jean-Christophe Rolland - sortant
REP. DU COMITÉ RÉCRÉATIF D'OUTREMONT	Vacant
REP. DU COMITÉ COMPÉTITION	Natalie Jacques - sortant
REPRÉSENTANT DES CITOYENS (Mont-Royal)	Emmanuel Greciet - sortant

3.3. Avis de convocation

L'avis de convocation à l'AGA doit inclure les noms de tous les membres mis en candidature pour un poste d'administrateur. Tout membre qui veut se présenter pour un poste d'administrateur lors de l'AGA doit en aviser par écrit le secrétaire, ou à défaut de celui-ci, le président, au moins 15 jours francs avant la date prévue à l'article 3.7.1. pour l'envoi de l'avis de convocation. Cet avis peut être expédié par la poste ou par courriel, et les 15 jours seront calculés en fonction de la date de sa réception.

Faire parvenir votre avis au Président d'élection, M. Jean-François Léveillé :

leveillejf@hotmail.com